

Accusé de réception en préfecture
054-245400604-20211216-23-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

Date de convocation

10 décembre 2021

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIU par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au réseau « Bio en Grand Est »

N° de délibération : 23

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	43	43	0	0	0

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

Le Bassin de Pompey a créé en 2017 un chantier d'insertion autour du maraichage biologique. Basée sur la commune de Marbache, l'exploitation de 2 hectares produit depuis 2018 fruits et légumes à destination de la cuisine centrale. Certifiée en agriculture biologique, chaque achat de graines ou de plants doit respecter un cahier des charges stricts.

Le réseau « Bio en Grand Est » assure la défense et la promotion de la production biologique en région. Il s'appuie sur le réseau de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France). Seul réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique en France, il regroupe près de 10 000 paysans et 70 groupements départementaux. Le réseau travaille à :

- Accompagner la structuration de filières équitables
- Développer la production agricole biologique pour des fermes viables, vivables et durables
- Disposer d'une veille réglementaire

- Faciliter l'accès pour tous aux produits biologiques régionaux
- Diffuser les pratiques et les savoir-faire des agriculteurs bio

Ces 2 derniers points sont particulièrement importants pour accompagner le fonctionnement et le développement de notre exploitation, plus particulièrement via la constitution d'un groupement d'achat permettant d'avoir accès à des tarifs préférentiels pour l'achat de fournitures (pomme de terre, oignon, échalotte, ail mais aussi matériel serre, outils pour le désherbage). C'est aussi la possibilité de pouvoir échanger sur les expériences et de bénéficier de formations adaptées.

Il vous est donc proposé d'adhérer au réseau "Bio Grand Est".

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer le bulletin d'adhésion au réseau « Bio en Grand Est ».

AUTORISE l'engagement de la somme de 150 euros au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC